

Fiche signalétique

Solan MZ

Date de publication : 01/12/2014 (m/j/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Solan MZ Fongicide ST pour pommes de terre

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° CAS
Mancozèbe	16	Non inscrit	8018-01-7
Calcaire Dolomitique	40-60	10 mg/m ³	Mélange
Silice cristalline – Quartz	< 1	10 mg/m ³	14808-60-7

Synonymes : Mancozèbe – manzate, dithane.

Nom chimique : Polymère de *N,N*-éthylènebis (dithiocarbamate) de manganèse et de zinc.

Famille chimique : Dithiocarbamate.

Usage du produit : Fongicide agricole.

Numéro d'homologation : 29377 Loi sur les produits antiparasitaires.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Propriétés physiques : Poudre brun roux pâle à odeur de moisi.

Voies d'administration : Yeux, peau, ingestion et inhalation.

Symptômes d'une exposition aiguë : Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. La silice cristalline est une substance cancérigène présumée pour les humains. L'humidité et les températures élevées peuvent provoquer la décomposition du mancozèbe, entraînant ainsi des fumées toxiques et un éventuel incendie.

Effets d'une exposition chronique : L'exposition répétée à des doses élevées de mancozèbe affecte la thyroïde, le foie et le système nerveux.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale.

Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls.

Contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Ingestion : Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Si la victime n'est pas évanouie et n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200 à 300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau.

Avis au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : Sans objet.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée.

Limites d'inflammabilité (inférieures) : Aucune donnée.

Limites d'inflammabilité (supérieures) : Aucune donnée.

Moyens d'extinction : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

Autres risques d'incendie et d'explosion : La décomposition thermique peut produire des vapeurs toxiques de sulfure d'hydrogène, de disulfure de carbone et d'oxydes de carbone, d'azote et de soufre. Les poussières à des concentrations suffisamment élevées peuvent former un mélange explosif avec l'air.

6. REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

Protection environnementale : Empêcher tout dégagement subséquent d'atteindre le sol ou l'eau. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour minimiser l'étendue de la contamination dans l'environnement.

Déversement, fuite ou dégagement : Nettoyer les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, ensuite absorber la matière à l'aide d'un absorbent. Récupérer la matière renversée, le sol contaminé, l'eau et l'absorbent, puis les placer dans un récipient à déchets en vue de les éliminer de manière appropriée. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Inconnus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Ne pas respirer les poussières et éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie. Garder loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de l'humidité. Ne pas mouiller ni surchauffer le produit lors de l'entreposage puisqu'il peut se décomposer et entraîner la formation de vapeurs toxiques et un risque d'incendie.

Température d'entreposage : La température d'entreposage idéale est de 10 °C à 30 °C. Ne pas exposer le produit à des températures dépassant 40 °C.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

Protection respiratoire : Un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA muni de cartouches pour les pesticides, s'il le faut.

Équipement de protection supplémentaire : N'est pas exigé.

Contrôles techniques : Assurer une extraction d'air local et/ou une aération adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Poudre brune rousse.

Odeur : Légère odeur de moisi.

Masse volumique apparente : 44 g/100 mL

Point d'ébullition : Aucune donnée.

Point de fusion : Aucune donnée.

Solubilité (eau) : Insoluble.

Solubilité (autre) : Aucune donnée.

pH : 6,5

Volatilité en % : Négligeable.

Taux d'évaporation (éther=1) : Sans objet.

Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : Sans objet.

Densité de la vapeur (air=1) : Sans objet.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable à la température ambiante et dans des conditions d'entreposage normales.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Garder loin des températures élevées, de la chaleur et des sources d'inflammation. Éviter l'eau et l'humidité lors de l'entreposage.

Matières incompatibles : Oxydants et réducteurs puissants, acides et humidité.

Produits de décomposition dangereux : Le mancozèbe se décompose entre 192 °C et 204 °C. La décomposition produit des vapeurs toxiques de sulfure d'hydrogène, de disulfure de carbone et d'oxydes de carbone, d'azote et de soufre. Les températures élevées ou l'humidité peuvent provoquer la décomposition du produit, qui entraînerait la formation de vapeurs toxiques et un risque d'incendie.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Mancozèbe

DL₅₀ orale (rat) : > 5 000 mg/kg

DL₅₀ cutanée (lapin) : > 5 000 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) : > 5,14 mg/L/4 h

Inhalation : Les concentrations élevées de ce produit peuvent irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : L'exposition prolongée ou répétée avec la peau peut provoquer une irritation. On a rarement associé le mancozèbe à la sensibilisation chez les humains.

Contact avec les yeux : Le contact direct peut causer une irritation modérée des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut irriter le tractus gastro-intestinal.

Effets subchroniques : La sensibilisation est un processus par lequel un changement biologique se produit chez une personne en raison d'une exposition antérieure à une substance, et qui fait en sorte qu'elle réagit plus fortement en cas de nouvelle exposition à cette substance.

Effets chroniques : L'exposition répétée au mancozèbe à des doses élevées affecte le système nerveux, la glande thyroïde et le foie, et cause une paralysie des pattes arrière chez les animaux de laboratoire. Les effets sur la glande thyroïde et le foie sont dus au métabolisme des petites quantités avec l'éthylène thiourée (ETU). Ces effets sont réversibles lorsque l'exposition est de courte durée ou intermittente.

Cancérogénicité : Les études ont montré que l'éthylène thiourée cause des effets négatifs sur les glandes thyroïde et pituitaire, et cause des tumeurs chez les animaux de laboratoire. Le produit contient de la silice cristalline, qui s'inscrit dans le groupe 2B du CIRC – probablement cancérogène pour les humains.

Mutagénicité : Il n'y a aucune preuve que le mancozèbe ou l'éthylène thiourée a un pouvoir mutagène.

Effets sur la reproduction : Aucuns effets sur la reproduction n'ont été indiqués sous des niveaux toxiques pour les adultes dans des études sur deux générations de reproduction avec le mancozèbe et l'éthylène thiourée.

Tératogénicité : Il n'y a aucune preuve de pouvoir tératogène pour ce produit sous des niveaux toxiques pour les adultes.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : Le mancozèbe est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ni les rivières.

13. ÉLIMINATION

Élimination du contenant : Emballage non réutilisable. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Se départir du contenant dans un site d'enfouissement sanitaire ou par toute autre méthode approuvée par les autorités provinciales et locales.

Élimination des déchets : Se départir des déchets dans une installation de traitement ou d'élimination des déchets (dangereux) approuvée conformément aux réglementations locale, provinciale et fédérale pertinentes. Ne pas éliminer les déchets avec les ordures ménagères ou dans les systèmes d'égouts.

14. TRANSPORT

Classification canadienne pour le TMD : Non réglementé.
Téléphone d'urgence transport : 613-787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT) : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction : Norac Concepts Inc.
Service technique